



LES  
ASSOCIATIONS  
FAMILIALES  
CATHOLIQUES  
**CONFÉDÉRATION  
NATIONALE**

**14 février 2022**

**Contact presse :**

Claire Avasse

07 66 42 72 33

**c.avasse@afc-  
france.org**

Les Associations Familiales Catholiques (AFC) sont un cadre d'engagement et d'entraide offert à tous ceux qui veulent agir dans la cité au service de la famille à la lumière de l'enseignement l'Eglise Catholique. Elles représentent 30 000 familles

Pour en savoir plus :  
[www.afc-france.org](http://www.afc-france.org)

## Communiqué

# En Marche forcée vers l'avortement

Jeudi 10 février et pour la troisième fois, l'Assemblée nationale a adopté une proposition de loi de Madame Albane Gaillot qui encourage et banalise le recours à l'avortement à travers diverses mesures :

- l'allongement des délais légaux d'accès à l'IVG de douze à quatorze semaines
- l'allongement des délais légaux d'IVG à domicile de 5 à 7 semaines de grossesse
- la pratique de l'IVG chirurgicale par les sage-femmes jusqu'à 10 semaines de grossesse
- la suppression du dernier délai de réflexion de 48 heures entre les deux consultations d'IVG pour les mineures

Seule rescapée de ce texte au cours de son parcours parlementaire jusqu'ici, la clause de conscience spécifique à l'IVG consacrée par la loi Veil de 1975 qui permet à l'ensemble du personnel de santé, et non pas seulement aux médecins, d'être libre de ne pas pratiquer un acte qui heurte leur conscience.

Les séquelles physiques et psychologiques dont beaucoup de femmes témoignent à la suite d'un avortement devraient faire réfléchir le législateur. Allonger à nouveau des délais, déjà prolongés de 15 jours en 2001, ne résoudra pas le drame que constitue cet acte. Une politique de prévention active et développée, fondée sur les facteurs de risque de recourir à l'avortement, devrait être mise en place pour répondre à ce qui constitue un véritable problème de santé publique.

À quelques jours d'un nouveau passage, le 16 février, devant le Sénat, puis du vote définitif par les députés d'un texte déjà rejeté à deux reprises par leurs collègues sénateurs, les **Associations Familiales Catholiques interpellent les parlementaires sur leur responsabilité, leur demandent de s'opposer massivement à cette proposition de loi et dénoncent l'activisme fébrile de la majorité, à moins de 15 jours de l'arrêt du travail de l'Assemblée Nationale.**

28, Place Saint-Georges  
75009 Paris  
**email.** [cnafc@afc-france.org](mailto:cnafc@afc-france.org)  
**tél.** 01 48 78 81 61  
**fax.** 01 48 78 07 35  
**www.afc-france.org**

Mouvement national reconnu d'utilité publique. Agréée comme association de consommateurs et au titre de la représentation des usagers dans les établissements de santé.

**SIRET.** 784 408 825 00015  
**APE.** 9499Z